



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

02/2024

Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives du Complexe scolaire

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Lundi 5 février 2024 à 19h00

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 36.01

I:\3-DOMAINES-BATIMENTS-PROPRIETES-COMMUNALES\36-INSTALLATIONS-SPORTIVES\36.01-skate-park\Preavis_02-2024.docx

Savigny, le 19 janvier 2024

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	3
2. Initiation du projet	3
2.1 Sondage.....	3
2.2 Réflexions du groupe de travail et analyse des besoins	4
2.3 Objectifs	4
2.4 Solution retenue	4
3. Présentation du projet	5
3.1 Descriptif des aménagements	5
3.2 Travaux.....	6
3.2.1 Installation de chantier.....	6
3.2.2 Piste de chantier.....	6
3.2.3 Terrassement	7
3.2.4 Essais sur les terrassements.....	7
3.2.5 Béton coulé sur place.....	7
3.2.6 Contrôles qualité béton.....	7
3.2.7 Mobilier.....	7
3.2.8 Ingénieur civil : étude et réalisation.....	7
3.2.9 Ingénieur spécialiste en skate-park : étude et réalisation.....	7
3.3 Enquête publique	7
4. Coût des travaux	8
4.1 Appel d'offres	8
4.2 Subventions, participations de tiers et crédit du préavis n° 03/2022	8
5. Crédit	9
5.1 Montant du crédit	9
5.2 Amortissement	9
5.3 Charges d'exploitation.....	9
5.4 Financement	9
5.5 Commission des finances.....	9
6. Conclusions	10

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 411'980.00 pour l'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives du Complexe scolaire.

1. Préambule

La présente demande de crédit fait suite au préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire. Ce document est disponible sur le site internet de la commune : <https://www.savigny.ch/preavis-2023-fr91.html>

Les travaux de réaménagement ont été achevés en mai 2023 et les installations sportives ont été inaugurées en juin 2023.

Le chiffre 2.7 « Structure pour le skate-park », page 8, du préavis précité exposait que :

L'objectif est le remplacement de la structure actuelle par des aménagements plus adaptés et en accord avec les associations de la région.

Dans le cadre du présent projet, la structure de base est prévue sous la forme d'une dalle en béton d'une surface équivalente à l'existante, tandis que les aménagements/mobilier seront définis et financés séparément, en partenariat avec le groupement d'intérêt constitué.

Dans le cadre des travaux de réaménagement, les travaux de terrassement pour recevoir la dalle en béton du skate-park ont été réalisés, mais la dalle n'a pas été construite. En effet, des réflexions étaient menées en parallèle sur le concept du skate-park, de sorte qu'il était préférable de ne pas figer le projet avec une dalle qui n'aurait peut-être pas convenu.

L'économie réalisée sur le préavis n° 03/2022 s'élève à CHF 81'075.00 TTC. Elle est reportée en demande de crédit sur le présent préavis.

2. Initiation du projet

2.1 Sondage

Dans le contexte du projet de développement du centre du village et du renouvellement des installations sportives de notre commune, des jeunes et des parents, ainsi que des anciens membres de l'association « Preacher's Ride » ont constitué, en 2021, un comité de soutien pour la sauvegarde du skate-park de Savigny.

Un sondage a été réalisé pour connaître l'avis des Savignolans. Ouvert à toutes et à tous, il a compté plus de 300 participants. Près de 60 % des répondants confirmaient venir fréquemment au skate-park. Pour la grande majorité des sondés, il était essentiel de garder ce lieu de rencontre pour les jeunes, les familles et les citoyens.

En 2022, l'association Riding 4 Futur a été fondée et compte à ce jour une vingtaine de membres. Le but de l'association est de fédérer l'ensemble des utilisateurs, assurer l'organisation d'événements réguliers sur le site, contribuer à l'entretien du skate-park et doter la commune d'une entité interlocutrice désignée.

L'arrivée d'un nouveau skate-park aura pour effet un accroissement du nombre d'utilisateurs présents sur les infrastructures et une diversification du public. Que ce soit en âge, en genre et touchant plusieurs disciplines telles que la trottinette, le skate et le vélo BMX (cross).

2.2 Réflexions du groupe de travail et analyse des besoins

Au mois de mars 2023, les membres de l'association ont participé à un premier atelier participatif. Des dessins et des collages ont été réalisés sur des plans à l'échelle ; ils ont permis de faire ressortir les besoins des utilisateurs et de tracer les lignes directrices du projet. A ce stade, le besoin de réaliser un skate-park en béton s'est imposé.

Deux variantes de skate-park (maquette 3D) ont été dessinées sur la base des conclusions du premier atelier. Celles-ci ont été présentées et débattues à l'occasion d'un deuxième atelier en avril 2023. Une variante a été retenue et développée en direct avec les membres de l'association. Le projet final prend en compte les contraintes liées au lieu, la topographie du terrain et les besoins des utilisateurs. Lors de l'assemblée générale 2023 de l'association Riding 4 Futur, le projet a été présenté aux membres qui l'ont approuvé à l'unanimité.

2.3 Objectifs

Les membres de l'association souhaitent avant tout un lieu de rencontres où venir se divertir entre amis. Le skate-park se veut dynamique et récréatif.

L'espacement entre les modules et la hauteur des éléments déterminent l'accessibilité du skate-park au grand public. Les modules doivent correspondre à des règles de dimensionnement permettant de répondre à toutes les attentes des futurs utilisateurs, du plus petit au plus grand. Il est plus facile de progresser sur des modules correctement proportionnés et espacés.

Idéalement, chacun devrait pouvoir trouver sa place pour pratiquer en toute sérénité, qu'il s'agisse du niveau de (débutant à confirmé), du goût de chacun (bowl, flow ou street) et enfin de la discipline pratiquée (skateboard, trottinette, vélo BMX ou autres).

2.4 Solution retenue

Au vu du coût présumé du projet idéal conçu par le groupe de travail, certains éléments ont été revus, afin de rester dans une enveloppe financière plus proche de celle prévue au plan des investissements de la commune.

Le montant articulé au plan des investissements résulte d'une estimation basée sur un devis approximatif demandé à une entreprise au stade de l'avant-projet et elle ne tient pas compte des particularités qui se présentent à l'étude concrète, à savoir notamment :

- Des travaux de terrassement pour corriger la pente de la dalle.

Le terrassement actuel comporte une pente de 0.5 %. Dans la pratique, cette valeur est trop faible, car elle risque de provoquer une zone d'accumulation d'eau. La pente a donc été revue à 1.5 % et implique un surcoût.

- Une piste de chantier devra être réalisée sur une parcelle voisine.

Cet accès est indispensable pour garantir l'accès aux machines de chantier et la livraison des matériaux (grave, murs, ferraille, béton, etc.). Or, les terrains de football et multisports bloquent les accès au nord et à l'est ; tandis qu'au sud, le talus est trop raide.

Cet aménagement provisoire induit un surcoût.

3. Présentation du projet

3.1 Descriptif des aménagements

- Le projet est représenté sur le plan de situation ci-joint et sur l'image de synthèse ci-dessous, comportant le glossaire des installations :



Roll-in	1, 10	Bord supérieur arrondi d'un élément adapté pour les débutants
Quarter	2	Partie radiale de la surface de roulement, dont le sommet est un coping (tube métallique destiné au grind ou au slide)
Extension	3	Partie surélevée d'un élément qui rajoute un degré de difficulté
Kicker	4	Élément de saut très prisé des pratiquants en trottinette

Volcano	5, 12	Élément dont la base est radiale et le sommet est plat
Curb	6	Élément pour pratiquer le slide et/ou le grind qui rappelle le mobilier urbain
Pyramide	7	Combinaison de parties rectilignes inclinées ; les arrêtes créées par les intersections permettent de sauter. Le module dans son ensemble offre une multitude d'options pour les utilisateurs.
Curb en descente	8	Élément en pente pour pratiquer le slide et/ou le grind qui rappelle le mobilier urbain
Rail plat-descente	9	Tube ou barre surélevée qui permet d'effectuer des slides ou des grinds
Bowl ouvert, rampe	11	Mixte d'un bowl (bol, rappelant les piscines californiennes) et d'une rampe. Cette partie est ouverte sur le reste du skate-park pour apporter un maximum de fluidité.
Spine	13	Partie symétrique avec deux quaters opposés. Ce module ludique est franchissable et permet d'être créatif en transitant d'une partie à l'autre du bowl.
Hip	14	Combinaison de parties radiales, permettant de sauter ou faire des combinaisons de slides.

- Le skate-park s'articule sur une surface d'usage de 416 m², séparée en trois zones distinctes, ainsi que de deux zones aux extrémités qui se complètent l'une et l'autre.
Il intègre tous les types de modules classiques et incontournables.
- La zone du milieu contient les grands classiques qui rappellent le mobilier urbain (rail (9) et curbs (6, 8), à plat ou en descente, pyramide (7)).
- Le bowl ouvert (11) et le spine (13) au sud proposent des hauteurs de courbes allant de 100 cm à 110 cm. Les extrémités sont toutes différentes avec un hip (14) et un roll-in (10) sur les côtés et un volcano (12) au centre.
- Les éléments de rampes (1, 2, 3, 4) situés au nord mesurent de 100 cm à 140 cm de haut pour les extensions. Ces éléments peuvent permettre de faire des figures ou un simple demi-tour tout en conservant de la vitesse.

3.2 Travaux

3.2.1 Installation de chantier

Installation d'une clôture délimitant le périmètre du chantier et mise à disposition des machines et outillages nécessaires à la réalisation du chantier.

3.2.2 Piste de chantier

- Création d'une piste temporaire pour accéder au chantier du skate-park pendant la durée des travaux.
- Remise en état à la fin du chantier et dédommagement pour perte de cultures.

3.2.3 Terrassement

- Décapage et stockage de la terre végétale.
- Réalisation des terrassements pour corriger la pente des couches de fondations.
- Réalisation de plateformes pour les modules et de talus aux abords du skate-park.
- Mise en place de la terre végétale et ensemencement des talus à la fin du chantier.

3.2.4 Essais sur les terrassements

Contrôle de la bonne réalisation des terrassements pour vérifier leur résistance au béton à recevoir.

3.2.5 Béton coulé sur place

Installation des copings (tubes métalliques circulaires qui servent d'appui pour les figures) et réalisation de l'ouvrage en béton armé.

3.2.6 Contrôles qualité béton

- Prélèvements de béton effectués au moment de la livraison sur le chantier.
- Analyses réalisées en laboratoire dans le but de s'assurer que les propriétés du béton sont conformes et que la durabilité de l'ouvrage est garantie.

3.2.7 Mobilier

Fourniture et pose des éléments de mobilier urbain du skate-park, curbs et rails.

3.2.8 Ingénieur civil : étude et réalisation

- Réalisation de la soumission, dossier d'appel d'offres, séance d'ouverture des offres et adjudication.
- Participation aux séances de chantier et direction des travaux.

3.2.9 Ingénieur spécialiste en skate-park : étude et réalisation

- Etude de faisabilité, ateliers participatifs et avant-projet.
- Réalisation des plans nécessaires à l'appel d'offres sur invitation
- Communication avec les entreprises, séance d'ouverture des offres et adjudication.
- Plan d'exécution nécessaire à la construction du skate-park.
- Planning et coordination des travaux.

3.3 Enquête publique

Les travaux de terrassement pour modifier la pente de la dalle ne sont pas soumis à l'enquête publique.

La construction de la dalle a déjà été soumise à l'enquête publique avec le projet de réaménagement des installations sportives et fait partie du permis délivré en 2022.

4. Coût des travaux

4.1 Appel d'offres

Un appel d'offres sur invitation a été réalisé le 1^{er} décembre 2023 auprès des trois principaux constructeurs spécialisés de skate-park en Suisse. L'un d'eux a renoncé à participer à la démarche.

Les autres travaux et prestations sont chiffrés sur la base de soumissions rentrées.

- Installation de chantier	CHF	9'483.00
- Piste de chantier	CHF	36'500.00
- Terrassement	CHF	50'083.00
- Essais sur le terrassement	CHF	2'565.00
- Béton coulé sur place	CHF	220'000.00
- Contrôles qualité béton (2)	CHF	3'830.00
- Mobilier	CHF	15'400.00
Sous-total	CHF	337'861.00
- Ingénieur civil : étude et réalisation	CHF	15'350.00
- Ingénieur spécialiste en skate-park : étude et réalisation (<i>non soumis TVA</i>)	CHF	15'020.00
Sous-total	CHF	30'370.00
- Divers et imprévus (travaux, honoraires : 337861.00 + 30'370.00 = 368'231.00) : env. 4 %	CHF	14'000.00
Sous-total HT	CHF	382'231.00
- TVA 8.1 % sur CHF 367'211.00, arrondie à	CHF	29'749.00
TOTAL TTC	CHF	411'980.00

4.2 Subventions, participations de tiers et crédit du préavis n° 03/2022

- Le Fonds du sport vaudois et le Service de l'éducation physique et du sport seront avisés du projet et se détermineront sur l'octroi d'une subvention, si le crédit de construction est accordé.
- Le service jaiunprojet.ch a été consulté et examinera l'octroi d'une subvention.
- L'association Riding 4 Futur a récolté des fonds privés auprès de sponsors et de particuliers.
- Comme indiqué au chiffre 1 ci-dessus, l'économie réalisée sur le préavis n° 03/2022 (dalle non coulée) s'élève à CHF 81'075.00 TTC et est incluse dans la présente demande de crédit.

5. Crédit

5.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 411'980.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

5.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1, comme suit :

- Terrassement et dalle en béton, soit CHF 380'000.00 40 ans
- Mobilier, soit CHF 31'980.00 10 ans

5.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

5.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 411'980.00.

5.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 02/2024 du 19 janvier 2024 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'980.00 TTC (quatre cent onze mille neuf cent huitante mille francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2024.

Délégué municipal : M. Daniel Métraux

Annexe : Plan de situation

